

Table ronde Congrès Saint Jean de Monts Quelle protection sociale du XXIème siècle ? (28 septembre 21h)

Note d'ouverture des débats

La création de la Sécurité sociale en 1945 n'était pas un acte isolé, elle s'inscrivait dans la mise en place d'un « État social » (renforcement du droit du travail, élargissement des services publics, nouveau partage des richesses avec une réforme fiscale, élaboration de la première étape d'un « plan complet de sécurité sociale »). Depuis, les attaques n'ont pas cessé. Le mouvement ouvrier ne cesse de reculer dans ces domaines. Aujourd'hui, nous donnons de plus en plus souvent l'impression de défendre un existant pourtant fortement critiquable, en nous opposant aux « contre réformes » qui se succèdent, mais sans proposer une alternative globale s'inscrivant dans les réalités d'aujourd'hui. Ceux qui cassent tout ce qui fait société sont perçus comme novateurs, et ceux qui disent défendre le collectif donnent l'impression de s'accrocher à quelque chose qui n'existe pas.

Il nous faut partir des besoins d'aujourd'hui, dans le monde d'aujourd'hui. Depuis 1945, une grande partie de notre environnement politique, économique, social, culturel, etc., a changé: modes de production et de distribution; circulation des personnes, des biens et des services; démographie; prise en compte des réalités écologiques et environnementales; etc. Tout ceci fait apparaître, notamment, des besoins collectifs nouveaux. Et des aspirations nouvelles, particulièrement en matière de démocratie.

C'est bien à un « plan complet de sécurité sociale » qu'il nous faut nous atteler, couvrant l'ensemble de la population contre l'ensemble des facteurs d'insécurité.

Depuis le congrès de Dunkerque en 2014, nous n'avons pas eu de réflexion globale sur ce sujet, nous n'avons pas pu ou pas su mener l'engagement pris de poursuivre au sein de nos organisations le débat sur le financement de la Sécurité sociale.

Au regard des enjeux et des défis actuels cette table ronde a pour objectif de relancer un travail de réflexions et d'échanges dans nos différentes structures.

1. Quel périmètre pour la sécurité sociale ?

Quels besoins à satisfaire face aux risques encourus tout au long de la vie, à la précarité : maladie, chômage, vieillesse, perte d'autonomie mais aussi aller au-delà et réfléchir à une sécurité sociale du logement, et/ou de l'alimentation.

Quel accès aux droits de tout-es avec comme base le 100% sécu : couverture sociale incomplète voire absente, et de plus en plus individualisée via les complémentaires, qu'il s'agisse de la santé, retraite ou perte d'autonomie. Question du développement des services publics (lits d'hôpitaux, création d'établissements hospitaliers, EHPAD et services pour le maintien à domicile, couverture sociale (couverture des soins, retraites, assurance-chômage, ...). Question de l'universalisme de la sécu (universalité des droits) à débattre.

Qu'est ce qu'on veut à Solidaires : sortir durablement les salarié-es de la précarité. Ce n'est pas aux salarié-es de payer les crises du capitalisme, qu'il s'agisse de la crise financière de 2007 ou de la crise sanitaire. La **proposition Solidaires du statut permanent du salarié avec un salaire continué est à creuser**, pour une continuité des droits sociaux entre deux emplois.

2. Quel financement ? Son évolution.

Avec la dérive libérale de ces dernières années, **les employeurs sont désengagés** de leurs responsabilités face au financement de la protection sociale (exonérations de « charges sociales ») et on sort du financement par les cotisations sociales patronales voire du financement par les cotisations sociales tout court, lesquelles sont qualifiées de charges sociales. Se pose l'enjeu de la redistribution des richesses. Dans **la répartition capital/travail**, toujours plus pour le capital, toujours moins pour le travail, protection sociale incluse.

On ne peut que constater **le financement croissant par la CSG** (assurance maladie, perte d'autonomie...) et donc le transfert du financement de la sécu sur les ménages. La dette sécu issue de la crise sanitaire a été transférée par le gouvernement à la CADES, financée elle-même notamment par de la CSG.

La question, c'est maintenant comment revenir de l'individuel et de la CSG au collectif et à la solidarité dans le financement, selon le principe à chacun selon ses besoins, avec un financement selon ses moyens. Comment ?

Une cotisation sur les dividendes des actionnaires avait été une piste retenue par le Congrès de Dunkerque : piste à développer.

Et d'autres solutions à étudier : la lutte contre le chômage, le partage du travail...

3. Quelle démocratie sociale ?

Face à la place grandissante de l'État, mu par une impulsion libérale visant à dessaisir les travailleur-euses de toute intervention active dans la protection sociale, ne faut-il pas mettre en place une démocratie sanitaire et sociale dans la définition des droits et besoins de la population, redonnant leur place aux salarié-es sur la base d'élections, et associer les usager-ères, afin que la population ait son mot à dire ? La recherche d'émancipation des travailleur-euses et de la population ne devrait-elle pas être la clef dans cette nouvelle démocratie sanitaire et sociale ?

Quelles perspectives au-delà de cette table-ronde ?

L'intérêt de cette table ronde au Congrès, ne s'arrête pas à ce seul débat, dont l'objet est d'opérer une prospective, d'ouvrir diverses pistes d'analyse revendicative. Il s'agit aussi d'entamer une réflexion de fond pour une évolution et un approfondissement de notre revendicatif pour une protection sociale du XXIème siècle.

PJ : Fiche sur les grandes évolutions du financement de la protection sociale du 31 août 2021.